

## - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE -

>> Compte-Rendu de la réunion du 04/07/2008  
17 h., salle « Foyer », BERNOS BEAULAC

### Étaient présents :

#### MEMBRES DU GIP-ADT

---

##### **Pour le Conseil Régional :**

LAVIGNE Maria

nbre de participants : 1  
nbre de votants : 1

##### **Pour le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne :**

GLEYZE Jean-Luc

nbre de participants : 1  
nbre de votants : 1

##### **Pour le Conseil Général des Landes**

DEYRES Jean-Claude

BERGÈS Guy

FLORENCE Maryvonne

COUTIERE Dominique

Pouvoir de PEDEUBOY Jean-Louis à DEYRES Jean-Claude

nbre de participants : 4  
nbre de votants : 5

##### **Pour la Communauté de Communes du Gabardan :**

EXPERT Serge

nbre de participants : 1  
nbre de votants : 1

##### **Pour la Communauté de Communes de la Haute Lande :**

TAPIN Martine

DARENGOSSE Pierre

VALIORGUE Magali

nbre de participants : 3  
nbre de voix : 3

##### **Pour la Communauté de Communes du Pays Morcenais :**

Pouvoir de JAVEL Christian à COUTIERE Dominique

nbre de participants : 0  
nbre de votants : 1

##### **Pour la Communauté de Communes du Pays d'Albret :**

SARTRE Philippe

ROUMÉGOUX Bernard

LAMARQUE Marie-Claude

MENGUY Eric

nbre de participants : 4  
nbre de votants : 3

##### **Pour la Communauté de Communes du Canton de Pissos :**

TRABUCHET Serge

DILHUYDY Jean-Marie

nbre de participants : 2  
nbre de votants : 2

**Pour la Communauté de Communes du Pays de Roquefort :**

DUPRAT Alain  
SENDRANE Jean-Pierre  
GLEYZE Serge  
FABRE Gérard

nbre de participants : 4  
nbre de votants : 3

**Pour la Communauté de Communes du Pays de Villeneuve de Marsan en Armagnac Landais :**

DUCOS Jacques  
DOUSSANG Jacques  
TALBOT Dany

nbre de participants : 3  
nbre de votants : 3

**Pour la Communauté de Communes de Villandraut :**

HARRIBEY Laurence  
DEXPERT Isabelle  
LASSALLE Jean-Claude  
BAUP Jeanne-Marie

nbre de participants : 4  
nbre de votants : 4

**Pour la Communauté de Communes de Captieux / Grignols :**

BAILLE Jean-Pierre  
BERNARD Georges  
ADAM Lionel

nbre de participant : 3  
nbre de votants : 3

**Pour la Communauté de Communes du Bazadais :**

BOSSET Bernard  
COURBE Philippe  
DUBERNET Olivier  
DIONIS Bruno  
LAUJAC José

nbre de participants : 5  
nbre de votants : 4

**Pour le Conseil de Développement du Pays des Landes de Gascogne :**

CHASTEL Jacques  
CRENCA Alain  
GILOTEAUX Henry  
MOREAU Pierre  
Pouvoir de BESSE Alain à GILOTEAUX Henry  
Pouvoir de HARRIBEY Jean-Luc à CRENCA Alain  
Pouvoir de DUVERGER Michel à CHASTEL Jacques  
Pouvoir de CASSIAU Jean-Paul GILOTEAUX Henry

nbre de participants : 4  
nbre de votants : 8

Nbre de Membres : 73  
Titulaires : 53  
Suppléants : 20  
Nbre de membres présents : 39  
**Nbre de participants : 86**  
**Nbre de Votants : 42**

## EQUIPE TECHNIQUE DU PAYS

---

Bernard ROUCHALEOU, Christian SABAROTS, Olivier PARIS, Ludovic REAU, Jean-Philippe RUGUET, Hervé RENOUX, Nathalie LALANNE, Isaline BOUIX, Juliette BROUAT, MERIC Jean-Paul

## INVITÉS

---

### **Administrations :**

CAZANOVE Michelle (Sous-Préfète ), GALLAY Guy (Chargé de Mission SGAR), MIMOT Patrick (CG 40), CHAMPY Nathalie (CG 33), ELOIRE Valérie (CRA), ROBLETZ Christine (PNRLG), RENAUD Béatrice (PNRLG), CASTEIGNAU Marc (PNRLG)

### **Maires Pays :**

STURMA Francis (Marimbault), LAFARGUE Christian (Labescou), POUJARDIEU (adjoint Masseilles), LABAT Marc (Sendets), DARGUENCE Michel (Lerm et Musset), LATRY Philippe (Saint Justin), MOURILLON Jean-Jacques (Lartigue), LEGLISE Régis (Conseiller Maillas), LAFON Nicolas (RIMBEZ et BAUDIETS), COUTIERE Jeanine (Maillères), BOUDEY Jean-Marie (Luxey), BELLOC Michèle (Conseillère Aubiac), PEYGUIRAUD Marie-Hélène (Conseillère Aubiac), BANQUET-RENARD Maryse (Lucmau) TALES Gérard (Betbezer)

### **Conseil Développement :**

SIDOINE Gilbert, FERET Yann, CORREGÉ Philippe, VIREPINTE Jean-Luc, LAMARQUE Gisèle, LE NIR Xavier, LAURENT André, VERDIER Daniel, FALIERES Jean-Michel, LAMBERT Dominique, CHAMINADE Patrick, DUDIT Jacques, GRASSET Jean-Claude

## Étaient excusés :

## MEMBRES DU GIP-ADT

---

Jean-Luc HARRIBEY (Cons Développement), Jean-Paul CASSIAU (Cons Développement), Yves DUNOGUES (CdC de la Haute Lande), Alain BESSE (Cons Développement), Christian JAVEL (CdC du Pays Morcenais), Jean-Louis PEDEUBOY (CG 40), Michel DUVERGER Cons Développement ), Michel FOURCADE (CdC du Pays d'Albret), Bernard BORDA (CdC du Pays Morcenais)

## INVITÉS

---

### **Administrations :**

Francis IDRAC (Préfet de Région), Etienne GUYOT (Préfet des Landes), Alain ROUSSET (Président, Conseil Régional Aquitaine), Georges LABAZEE (Vice-Président Conseil Régional Aquitaine) Jean CASSOUDEBAT (Directeur des Actions de l'Etat), Michel CHANUT (Directeur Général Adjoint, Aménagement et Développement Territorial CRA, Philippe PLISSON (Vice-Président CG 33), Hervé SERVAT (DRAF), Lidy SAVIN (Chargée de Mission DRAF), Jean-Pierre THIBAUT (DIREN),

### **Maires Pays :**

Bernard ROUMAT (Villeneuve de Marsan), Hélène COUSSEAU (Lesperon), MENAUT Antoine (Sindères), Jean-Luc DUBROCA (Arengosse), Alain GAUBE (Labastide d'Armagnac), Michelle LABROUCHE (Le Nizan)

### **Conseil de Développement :**

de RIVOYRE Antoine, SICHERE Dominique, Marie-Georges PAGEL-BROUSSE, Lilian DARROUY, DULAU-BRAUNING Nicole, Jean-François GALBAN, Julien BORDERIE, Jacques DUFFRECHOU, Jacky ZEBRA, Philippe HERMAN

---

Monsieur Dominique COUTIERE - Président du GIP-ADT du Pays des Landes de Gascogne ouvre la séance et remercie l'ensemble des personnes présentes, et particulièrement Madame Michelle CAZANOVE nouvelle Sous-Préfète de l'arrondissement de LANGON.

Monsieur Philippe COURBE, Maire de Bernos-Beaulac, se dit très heureux d'accueillir cette réunion. Il rappelle le long engagement de sa commune dans l'intercommunalité, et à l'Airial. Il illustre les nouvelles problématiques auxquelles est confrontée sa commune, dues principalement au développement démographique. Cela oblige à penser et à maîtriser l'avenir. Il dit sa satisfaction d'être dans le Pays dont les préoccupations sont en phase avec celles de sa commune.

Dominique COUTIERE après avoir remercié Monsieur le Maire pour ses propos, passe au premier point de l'ordre du jour.

## **1ÈRE PARTIE : PRÉSENTATION DU PAYS DES LANDES DE GASCOGNE**

Le Président dans sa présentation met l'accent sur les points suivants :

- le Pays n'est pas une création fictive. Il est le résultat d'une longue histoire de coopération des élus du territoire depuis 35 ans.
- le Pays n'a pas sa propre politique, elle émane des élus. Le Pays est le fédérateur d'un projet territorial décidé par les élus du territoire.
- le Pays travaille exclusivement pour le compte des acteurs publics ou privés du territoire. Il en défend les intérêts, en abordant des problématiques particulières au territoire, comme la santé ou l'urbanisme par exemple. Il est le défenseur de la spécificité du territoire.
- le Pays est une structure technique au service des collectivités, qui seules pour la plupart d'entre elles ne pourraient pas se doter des compétences que leur apporte le Pays.
- le Pays a un budget maîtrisé autour de 500 000 euros, essentiellement des charges salariales (80%). Il est financé à 30 % par les CDC, le reste par l'ensemble des partenaires (Europe, Etat, Région, Conseils Généraux de la Gironde et des Landes).
- le Pays a déjà un bilan : 12 millions d'aide au titre du Contrat de Pays (2004-2006), 1,8 million d'aide européenne au titre de Leader+, trois OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pour rénover 1 200 logements en 5 ans, trois ORAC (Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce) 100 projets aidés sur l'ensemble du territoire.
- le PAYS est un territoire en mutation, avec une croissance démographique forte (+1% an), une forte attractivité (20 000 nouvelles personnes installées depuis moins de 15 ans), la construction neuve en plein développement (600 maisons par an , soit l'équivalent de deux nouveaux villages moyens par an).
- le Pays a des perspectives : un nouveau programme Leader à gérer pour 6 ans, un nouveau Contrat de Pays à préparer et à signer pour 3 ans, un schéma de l'habitat à réaliser, indispensable pour pouvoir poursuivre une politique dynamique de l'habitat pour les 6 prochaines années.

Il conclut en rappelant que cette longévité de l'action et des soutiens, ne peut s'expliquer que par l'exemplarité de cette démarche collective, par les résultats acquis et par le sérieux et l'efficacité des actions conduites.

## **2ÈME PARTIE : LES PROGRAMMES EN COURS ET À VENIR**

### **SCHÉMA DE L'HABITAT**

Philippe SARTRE responsable de la commission souligne que la croissance démographique ne peut se poursuivre que s'il y a une politique forte sur l'habitat. La mise en oeuvre des moyens est désormais conditionnée par les pouvoirs publics à la signature de PLH ( Programme Local de l'Habitat) qui ne peut être mis en place de façon opérationnelle qu'à des échelles intercommunales. Dans le cas du Pays et pour des économies d'échelle, il a été admis une élaboration d'un schéma global, avec des déclinaisons en PLH communautaires. Le PLH étant une convention signée par les CdC avec l'Etat qui engage les deux parties sur un programme de logements sur 6 ans. Il précise que l'assemblée générale du 21 Décembre 2007 avait validé le principe du schéma , que toutes les CdC ont délibéré positivement depuis , et que le cahier des charges a été élaboré avec l'ensemble des partenaires. Ce projet répond a un triple enjeu de mixité (équilibre dans la nature des logements locatifs ou non, dans le public visé....) de cohésion territoriale (répartir au mieux, en fonction des

besoins et des attentes), mais aussi d'identité ( où et comment construire ). Il indique que ce travail se fera pour partie en interne par le Pays (diagnostic) mais aussi avec l'appui d'un prestataire extérieur (orientations stratégiques , programmes opérationnels) et qu'il sera conduit dans le cadre d'un large partenariat qui associera les CdC , le Pays et les partenaires. Il signale que ce projet a été évalué à 90 000 euros, ce qui est modeste comparativement à d'autres PLH, mais réaliste vu les travaux déjà réalisés par le Pays, et que ce projet fait l'objet d'un accord de financement des partenaires à hauteur de 72 000, la part résiduelle étant prise en charge par les CdC. Il informe enfin que ce projet doit démarrer impérativement avant la fin de l'année pour engager les crédits d'Etat, et propose donc une consultation des bureaux d'études en septembre, le choix en novembre, et le lancement au plus tard en janvier 2009, pour une mise en oeuvre opérationnelle 2010/2015. Dominique COUTIERE insiste sur l'importance de ce projet pour le territoire, seul moyen à l'avenir de mener des opérations d'habitat avec des soutiens publics.

Jean-Luc GLEYZE note que si la démarche peut paraître lourde elle est indispensable, et que les PLH sont des outils complémentaires en particulier aux PLU, dans lesquels les communes se sont fixées des objectifs de croissance, qu'elles ne pourront atteindre que par la production de logements.

#### **Décisions :**

L'assemblée à l'unanimité adopte le projet de schéma, son coût d'objectif à 90 000 euros, le calendrier, donne pouvoir au Président pour suivre ce dossier, et signer toutes pièces afférentes à ce projet. (voir annexe)

#### **PROBLÉMATIQUE RISQUE INCENDIE :**

Philippe SARTRE fait part des blocages de l'administration liés à la prise en compte du risque incendie au niveau des PLU ou de certains permis de lotir ou de construire dans les Landes. Les références sur lesquelles se retranche l'administration, ne sont pas en phase avec les préconisations que défend le Pays. Il indique que le Pays a transmis un mémoire à Monsieur le Préfet et au directeur de l'équipement des Landes et qu'une réunion est prévue sur ce sujet le 9 juillet prochain.

Dominique COUTIERE précise que cette difficulté se posera aussi en Gironde, car elle est liée à la mise en oeuvre des futurs Plan de Prévention des Risques Incendies qui devront s'appliquer partout . Le but pour le Pays n'est pas de s'opposer à la prise en compte de ce risque, mais de mettre en place des règles de jeu précises, qui s'imposent à tous, et qui tiennent compte de la réalité locale. Il s'engage à informer les élus du résultat de cette réunion.

#### **MISE EN OEUVRE DES PLU :**

Philippe SARTRE fait part de l'état d'avancement des PLU qui vont être à terme les outils d'urbanisme majoritaires sur le Pays. Leur réussite passera par le respect des règles qui y sont prescrites et donc nécessitera une instruction de qualité qui risque de se confronter à la réduction des moyens de l'Etat. De plus la réforme du permis de construire qui a raccourci les délais, ne permettra pas une instruction approfondie. Il est donc légitime, si l'on veut que les intentions affichées dans le Livre Blanc se concrétisent, de réfléchir aux modalités à mettre en place, la nature de ces moyens, à quelle échelle.

Jean-Luc GLEYZE s'interroge sur les moyens dont peuvent disposer les CdC pour remplir cette nouvelle fonction qui va devenir primordiale.

#### **Décisions :**

La commission « Habitat- Urbanisme » est chargée de travailler sur ce sujet.

## « JOURNÉE CONSTRUIRE DANS LE PAYS DES LANDES DE GASCOGNE »

Jean-Luc GLEYZE rappelle que les commissions « Habitat-Urbanisme » et « Forêt » se sont rapprochées à l'occasion de la réflexion sur la construction en Bois de Pin. Il est apparu important de mieux communiquer sur ce sujet, mais aussi de capitaliser tout le travail accompli, la dernière grande manifestation remontant à la présentation publique du Livre Blanc. Aujourd'hui il y a matière pour organiser une journée qui mette en exergue l'enjeu de la construction au regard du paysage et de l'économie, les deux n'étant pas antinomiques. Cette journée grand public, aura pour vocation de sensibiliser, de faire débattre, de convaincre, de partager, de mettre en exergue des réalisations exemplaires, pour donner envie à tous les acteurs de la construction de donner une image positive du territoire, voire même de stimuler une offre locale. Il précise que cette manifestation ne sera pas conçue comme une foire exposition de plus sur le sujet, mais bien être ancrée sur la spécificité du Pays. Il souligne que si l'on veut lui donner un peu d'envergure il faut y mettre quelques moyens, notamment sur des supports d'édition à présenter, à diffuser, et qu'il faut se donner un peu de temps pour bien la préparer. Il propose donc qu'elle se tienne au printemps 2009.

Philippe SARTRE pense qu'il est important de réaliser ce type de rencontre, pour vulgariser la démarche du territoire.

Guy GALLAY fait observer que le pôle de compétitivité pin maritime travaille sur le sujet de la construction bois et demande s'il est associé à nos réflexions.

Jean-Luc GLEYZE indique que le commission forêt associe non seulement des élus mais aussi des représentants d'organisme professionnels, de la formation ou de l'enseignement supérieur dont certains siègent au pôle de compétitivité.

Pierre MOREAU s'interroge de la place qui sera faite à la question de l'énergie dans l'habitat, aux énergies renouvelables

Jean-Luc GLEYZE répond que cette question est pertinente et devra trouver sa place, mais qu'elle ne sera pas traitée comme dans une foire de l'habitat, mais plutôt à partir d'exemples de sa prise en compte dans des projets qui intègrent les préconisations défendues dans le livre blanc. Il rappelle que cette journée traitera d'abord de la construction sous l'angle identitaire et économique pour montrer que les deux sont compatibles, et que l'on peut générer de l'économie en se préoccupant du paysage, la construction en bois en étant l'illustration type.

Bernard ROUCHALEOU pense qu'il ne faudra pas oublier la construction traditionnelle, car il existe sur le territoire d'importantes entreprises générales du bâtiment, et qu'une question est de savoir comment on peut au travers une politique d'urbanisme mieux favoriser le développement économique local, en particulier en stimulant la production d'une offre locale.

### **Décisions :**

L'assemblée approuve le principe d'une telle journée, charge Philippe SARTRE et Jean-Luc GLEYZE de la mise en place de ce projet.

## **LEADER 2008/2013**

Dominique COUTIÈRE rappelle tout d'abord qu'il est impératif de bien terminer le programme Leader+, et invite les maîtres d'ouvrage de terminer au plus vite leur projet et de transmettre dans les meilleurs délais les factures acquittées.

Il souligne ensuite que le Pays est retenu pour un nouveau programme, un des rares Pays en France et le seul en Aquitaine à avoir été retenu pour la quatrième fois consécutive.

Il explique que :

- le montant de la dotation acquise s'élève à 1 550 000 euros pour les six prochaines années, du même ordre de grandeur que les précédentes,
- les acteurs publics, les acteurs privés et les associations pourront bénéficier de Leader si ils s'inscrivent dans les mesures retenues,
- les services du Pays se tiennent à la disposition pour informer en détail sur ce programme, consultable sur le site du Pays,
- la mise en place du programme se fera sous-couvert d'un Comité de Pilotage associant des élus et des socio-professionnels, qui examinera les projets, mais c'est le CNASEA qui versera l'aide directement aux maîtres d'ouvrage.

Il souligne qu'il reste à signer la convention avec l'État et le CNASEA. Il propose qu'une première réunion du Comité de Pilotage se tienne en septembre pour mettre au point le fonctionnement du Comité de Programmation, valider le règlement intérieur et adopter des règles d'attribution des aides .

Il invite néanmoins à déjà préparer des projets qui pourront être examinés par un Comité de Programmation qui se tiendra avant la fin de l'année.

### **Décisions :**

L'assemblée à l'unanimité :

- arrête le projet de calendrier proposé par le Président,
- prend acte de la dotation attribuée au projet du Pays,
- donne pouvoir au Président de signer la convention de mise en oeuvre du projet avec les partenaires, et toutes autres pièces relatives à ce projet.

### **CONTRAT DE PAYS :**

Dominique COUTIERE rappelle :

- l'apport important du premier Contrat de Pays aux collectivités et principalement aux communautés de communes,
- les nouvelles orientations de la Région confirmées en janvier 2008, qui rejoignent les préoccupations du territoire à savoir Habitat, Économie, Services,
- la priorité aux actions structurantes,
- la durée de trois ans du prochain Contrat.

Il invite les collectivités à faire remonter les projets.

Bernard ROUCHALEOU attire l'attention sur le calendrier qui oblige le Pays à déposer la proposition de Contrat au plus tard courant octobre pour une signature du Contrat au début 2009. Il faudrait donc que les CdC arrêtent leurs priorités pour les trois prochaines années pour la fin septembre. Il précise que ce sont des projets et non des dossiers finalisés qui sont demandés sauf ceux pour l'année 2009, qui devraient être plus avancés sur le plan technique.

A des interrogations sur le transport, sur la nature de la maîtrise d'ouvrage, sur le calendrier il est répondu que :

- la problématique du transport est importante, mais qu'il faut connaître la nature du projet pour se prononcer sur son éligibilité au Contrat de Pays,
- pour la maîtrise d'ouvrage, la priorité va aux actions communautaires, certaines comme l'habitat restent communales,
- la plupart des collectivités devraient connaître dès septembre les importantes opérations d'investissements qu'elles envisagent de réaliser dans les trois années à venir. Il serait donc préjudiciable pour certaines CdC de ne pas pouvoir bénéficier de l'aide de la Région dès 2009, si la signature du Contrat de Pays était différée.

### **Décisions :**

Les CdC font remonter aux Pays pour la fin septembre les projets envisagés 2009/2011 dans le domaine de l'habitat, de l'économie, et des services prioritairement.  
Bernard ROUCHALEOU est chargé de ce dossier.

### **COB 33 :**

Jean-Luc GLEYZE rappelle que le Conseil Général soutient les CdC et le Pays par l'intermédiaire d'un COB (Contrat d'Objectifs). Pour ce qui concerne le Pays ce sont des aides à l'ingénierie et aux études, pour 2009 le projet concerne l'ingénierie Pays, et Agenda 21, l'animation de l'OPAH Sud-Gironde, le schéma territorial de l'habitat. Il informe que ce projet est inscrit à la Commission Permanente du 15 juillet.

### **Décision :**

L'assemblée à l'unanimité approuve le projet COB et son plan de financement (voir annexe).

### **AGENDA 21:**

Isabelle DEXPERT fait un rapide état d'avancement de la démarche. Elle attire l'attention de l'assemblée sur l'importance d'intégrer ce genre de démarche sur le territoire à la fois sur le plan de l'éthique, mais aussi pour être en phase avec les politiques publiques qui intègrent de plus en plus les critères de développement durable, comme c'est déjà le cas pour le Conseil Général de la Gironde. Pour le Sud-Gironde elle informe que le programme détaillé sera présenté lors d'un forum qui se tiendra avant la fin de l'année. Pour la partie landaise la démarche s'engage, au travers d'ateliers territoriaux. Elle fait remarquer que sur la partie du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, le travail est engagé au travers des diverses réunions qui se tiennent dans le cadre de la révision de sa Charte.

### **SERVICES :**

Jacques DUCOS rappelle brièvement les orientations retenues dans le cadre du schéma à savoir l'enfance/la jeunesse (près de 10 000 jeunes concernées), les personnes âgées (17 000 personnes), l'emploi/insertion (1500 demandeurs d'emplois, 800 personnes au RMI), la santé (la moitié des médecins auront + de 65 ans dans 10 ans). La prise en charge de ces priorités sont cruciales pour l'avenir du territoire et le maintien de son attractivité. Il fait aussi état de la réunion avec les professionnels de la santé qui s'est tenue le 19 juin, et qui a montré la difficulté à laquelle est confrontée le territoire.

Isabelle DEXPERT et Laurence HARRIBEY font état de leurs interrogations après une telle réunion qui montrent que le malaise est important chez les professionnels et les réponses pas faciles à trouver.

Dominique COUTIERE rappelle l'acquis de la démarche, le Pays est écouté par les partenaires sur ce sujet, il a permis qu'une réflexion s'engage sur la définition des zones en difficulté, sur l'accompagnement de projets. Il convient que les solutions ne sont pas faciles à trouver, qu'elles ne sont pas uniques, mais qu'elles n'émaneront qu'à partir d'un échange entre élus et professionnels qu'il faut poursuivre. Sans les professionnels les élus ne pourront rien faire, et sans l'appui des élus les professionnels auront des difficultés à mettre en oeuvre des projets. Il invite les élus à poursuivre les efforts dans ce domaine qui est crucial, car un territoire sans offre de services santé sera un territoire sans avenir.

Jacques DUCOS informe de la tenue prochaine de la réunion de la commission services qui évoquera aussi la relation entre le Pays et la CAF.

## **ECONOMIE :**

Dominique COUTIERE affirme qu'il est impératif et vital pour le territoire de se préoccuper de développement économique pour au moins deux raisons majeures :

- la première pour consolider les ressources des collectivités et en particulier celles des CdC, pour faire face aux charges nouvelles induites par le développement démographique en cours et à venir. Accueillir et fixer des populations coûte, et les nouvelles ressources directes générées par ce développement ne sont pas à la hauteur du coût qu'il engendre.
- la deuxième tient à l'augmentation du coût de transport qui va certainement entraîner des modifications dans les choix de lieu de vie, la tendance allant vers un rapprochement de son lieu de travail. Il est donc impératif pour un territoire comme le nôtre d'améliorer l'offre d'emplois, que cet objectif n'est pas illusoire vu les atouts que possède le territoire.

Il conclut en indiquant que c'est le sens de la proposition du schéma de développement économique.

Jean-Luc GLEYZE en charge de la Commission économique présente le contenu de la proposition du schéma qui repose sur :

- quatre constats,
  - la stagnation du nombre d'entreprises,
  - l'offre actuelle d'infrastructures peu développée et surtout peu adaptée,
  - le vieillissement des chefs d'entreprise,
  - mais aussi des ressources pas ou peu suffisamment valorisées.
- quatre priorités,
  - la première vise à mieux positionner les infrastructures dans un marché de plus en plus concurrentiel par une approche par exemple thématisée qui peut les singulariser,
  - la deuxième met l'accent sur une meilleure valorisation des atouts et des ressources du territoire, comme l'espace qui aujourd'hui par sa nature et son coût peut avoir un intérêt pour certaines activités,
  - la troisième consiste à stimuler la reprise et la transmission d'activités (200 emplois en jeu chaque année) et la création d'activités nouvelles liées aux besoins de nouveaux services,
  - la quatrième concerne le renforcement des compétences et des outils pour accompagner cette stratégie.

Il illustre cette proposition en donnant l'exemple du travail de réflexion entre les trois CdC du Sud-Gironde, qui s'est traduite par une approche complémentaire sur les infrastructures : une par CdC mais avec des orientations différentes : artisanale et patrimoniale sur Villandraut, industrielle et

commerciale sur Bazas, accès sur l'accueil d'éco-activités dans le cadre d'un éco-pôle pour Captieux/Grignols. Ces choix sont confortés par un outil d'accompagnement que sera l'Espace Economie Emploi Formation du Sud-Gironde.

Jean-Luc VIREPINTE dit sa satisfaction de voir l'économie reprendre une place centrale dans les préoccupations du Pays. Il apporte le soutien du club d'entreprises qu'il préside à ce schéma. Il déplore néanmoins du retard pris sur le projet d'Espace Economie Emploi Formation que les chefs d'entreprises du Sud-Gironde attendent avec impatience et s'interroge sur la volonté de le créer.

Jean-Luc GLEYZE dit sa conviction de la nécessité d'un partenariat avec le milieu économique, et cite en exemple le travail accompli dans le Gabardan sur la transmission-reprise entre la CdC, le Pays, les Chambres Consulaires, et les professionnels locaux. Pour l'Espace Economie Emploi Formation, Il indique que les élus sont en attente de l'arrêté préfectoral approuvant la constitution du syndicat mixte, pour poursuivre le projet, qui rappelle-t-il est inscrit au Pôle d'Excellence Rural du Pays et à ce titre bénéficie d'une subvention. Il dit à ce sujet son inquiétude pour ne pas perdre le bénéfice de cette aide, dont la date ultime est fixée à décembre 2009.

Jacques DUDIT s'interroge de la place de l'agriculture dans le projet du Pays.

Jean-Luc GLEYZE reconnaît qu'elle joue un rôle important et qu'elle est incluse dans le volet ressources locales et qu'il existe déjà de multiples soutiens aux diverses filières.

#### **COMMUNICATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT (voir en annexe) :**

Henry GILOTEAUX, s'exprime , au nom de Alain BESSE, Président du Conseil de Développement qui n'a pu assister à cette assemblée générale pour des raisons professionnelles. Il dit toute la satisfaction des membres du Conseil de Développement des relations avec le Pays, que ce soit avec les élus ou les techniciens. Il indique que le Conseil de Développement est à nouveau mobilisé, s'est étoffé avec l'entrée de nouveaux membres, que la convention signée avec le Pays, a été très appréciée et permet au Conseil de travailler dans de bonnes conditions. Il évoque les pistes de travail que s'est fixé le Conseil pour les mois à venir. Il conclut que le Conseil est bien conscient de son rôle et veut l'afficher comme tel, être une force de réflexion participative, au service des élus et du territoire.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **Frais de déplacement des salariés :**

Le Président indique que la prise en compte des frais de déplacement des salariés du Pays n'a pas été modifiée depuis 4 ans. Il rappelle qu'ils sont basés sur le barème fiscal, que le Pays n'a pas de véhicules de services et que donc les salariés se déplacent dans le cadre de leur mission avec leur véhicule personnel. Il propose vu l'augmentation importante et durable du prix du carburant de les modifier .

##### **Décision :**

L'assemblée à l'unanimité approuve la modification suivante avec effet au 1er juillet 2008:

0,50 euro/km au lieu de 0,42

12 euros/frais repas au lieu de 11,40

### **A65 et 1% Paysage Développement :**

Dominique COUTIERE informe l'assemblée que le Pays est membre du Comité de Pilotage de la mise en oeuvre du 1% Paysage -Développement qui est affecté en priorité aux communes impactées par la A65, et que ces aides devraient permettre d'améliorer le financement d'un certain nombre d'actions. Il invite les collectivités à tirer le meilleur parti de ce soutien qui s'applique sur tout l'itinéraire.

### **Conférence Territoriale du 15 juillet 2008 :**

Dominique COUTIÈRE informe de la journée organisée par le Conseil Régional d'Aquitaine sur la politique contractuelle avec les Pays et invite les élus intéressés à y participer.

### **Lettre de la CdC du Pays Paroupian :**

Dominique COUTIERE fait part de la lettre que lui a transmis le 30 juin 2008, la Présidente de la CdC du Pays Paroupian qui envisage d'adhérer au Pays des Landes de Gascogne. Il précise qu'il soumet cette demande à la discussion, car la décision officielle ne pourra être prise que par une assemblée générale dont l'ordre du jour stipulera cette demande. Il rappelle que les élus de cette CdC ont participé activement aux travaux de la Charte du Pays des Landes de Gascogne, que la CdC figure officiellement dans le périmètre d'étude du Pays, que cela permet une adhésion par simple délibération de l'assemblée générale du Pays.

Olivier DUBERNET dit son accord, et regrette que cette CdC n'ait pas à l'époque fait le choix d'adhérer.

Laurence HARRIBEY et Isabelle DEXPERT se prononcent favorablement, et se disent satisfaites que le Pays retrouve une unité territoriale conforme à la réalité et à la géographie.

Dominique COUTIERE indique qu'il faudra se prononcer assez rapidement, avant la signature de la convention relative à LEADER, dans laquelle figure le périmètre d'application du programme, et dans lequel devrait figurer la CdC du Pays Paroupian si elle devient membre du Pays.

### **Décisions :**

L'assemblée approuve le principe de cette adhésion, donne pouvoir au Président de conduire les discussions pour arrêter les modalités précises de cette adhésion, et de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

Plus aucune question n'étant soulevée, Dominique COUTIERE remercie les personnes présentes, d'être venues nombreuses assister à cette assemblée générale, montrant l'intérêt qu'elles portent au Pays et au devenir du territoire, il remercie particulièrement Madame la Sous-Préfète, et invite l'assemblée à partager un vin d'honneur offert par la commune de Bernos- Beaulac.